Je mentionne en passant-ce qui a largement motivé l'amendement que j'ai proposé à la Chambre cet après-midi—qu'on s'achemine rapidement vers le transfert des responsabilités à l'égard du groupe ethnique dont les droits fondamentaux ont été le plus ignorés et violés, comme tous les députés le reconnaîtront sans doute. Je veux parler des premiers Canadiens, c'est-à-dire des Indiens et des Esquimaux. Nous savons qu'on s'apprête à transférer graduellement aux provinces les principales responsabilités à l'égard du programme visant à faire de nos indigènes des citoyens à part entière. Ce programme a été accepté par tous les partis représentés à la Chambre. Étant donné le transfert de responsabilité aux provinces, celles-ci devraient, je crois, avoir un intérêt spécial et voix au chapitre dans ces questions. Bien entendu, cela s'applique aussi aux autres groupes ethniques.

En examinant les autres amendements inscrits au Feuilleton, je sais que nous aurons l'occation de débattre cette question lors de l'étude d'une autre amendement concernant les problèmes qui se posent dans l'Ouest par suite des cultures et des langues multiples qu'on y trouve. Comme je l'ai indiqué au début de mes remarques en réponse à votre question, monsieur l'Orateur, je n'ai nulle envie d'introduire une note discordante dans ce débat important. Je ne veux surtout pas m'engager dans un domaine reconnu comme relevant des provinces. Je ne veux pas me mêler d'affaires provinciales. Je reconnais que cette question devrait être confiée à la conférence constitutionnelle permanente qui, je l'espère, en arrivera à une formule grâce à laquelle il sera plus facile pour les citoyens de chaque province de se sentir chez eux où qu'ils aillent au Canada.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre qui vient du Manitoba, le représentant de Winnipeg-Sud (M. Richardson) parle dans le même sens; il a dit récemment qu'il tient davantage à se faire l'interprète de l'Ouest auprès d'Ottawa que vice versa. Je suis tout à fait de son avis, car nous avons parfois l'impression qu'il est difficile de communiquer une opinion que certains d'entre nous qui venons de l'Ouest considérons comme particulière à l'Ouest. Ce n'est pas que les gens de l'Ouest soient singuliers, mais ils ont des idées bien particulières à cet égard.

Au cours du débat, on a prétendu que les [L'hon. M. Dinsdale.]

guistique et de toutes les questions qu'on a soulevées à ce sujet. Je le nie de toutes mes forces. Les députés de l'Ouest canadien sont avant tout tolérants. Ayant été élevés dans un milieu de minorités, nous avons acquis un magnifique esprit patriotique, en dépit d'une diversité apparemment insurmontable.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que, d'après les observations de Votre Honneur et à la lumière de ce qui s'est passé à la conférence de la semaine dernière et de l'entente cordiale qu'ont conclue le Québec et l'Ontario, les provinces sont parfaitement capables de protéger leurs intérêts dans ce domaine. Par conséquent, je les laisserais agir à leur guise.

A mon sens, notre premier souci, alors que se pose la question fondamentale de la confédération, est de faire ressortir le besoin d'unité nationale. Cette unité ne peut être assurée que par la plus grande diversité possible et en faisant valoir tout ce que les Canadiens possèdent en commun. J'espère que chacun de nous prendra conscience de la situation. Le gouvernement nous impose un débat sur une question très délicate, surtout parce qu'elle implique une confrontation sur des points fort litigieux, et j'espère qu'à mesure que les négociations entre les provinces et Ottawa progresseront, on aboutira à une formule satisfaisante qui s'inspirera de l'esprit de la loi plus que de la lettre et qui tiendra compte des droits de toutes les minorités de notre grand pays.

• (3.20 p.m.)

En pensant à cela et afin de ne pas accentuer la présente confrontation, et surtout de ne pas dissiper l'esprit de bonne volonté et d'entente qui a prévalu jusqu'ici cet aprèsmidi, je propose que la Chambre décide unanimement de retirer l'amendement.

M. l'Orateur: De l'assentiment de la Chambre, le député peut-il retirer l'amendement?

Des voix: D'accord.

(La motion de l'honorable M. Dinsdale est retirée.)

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avant que l'amendement suivant soit mis en délibération, permettezmoi de soulever la question de l'exercice de la discrétion que vous confère l'article pertinent du Règlement en ce qui concerne la mise aux députés de l'Ouest sont sectaires en matière voix d'amendements dont peut être saisie la de droits civiques, d'égalité culturelle et lin- Chambre de temps à autre. Compte tenu de la